



Disponibilité  
Représentativité  
Juridique  
Légitimité  
Carrière  
Statut  
SNEC  
AGIR  
ENSEMBLE  
Accords  
Valeurs  
Evolution  
Respect  
Emploi  
Négociations



## « RCC » Carrefour Hypermarchés : La « DIRECCTE » valide l'accord négocié par les Partenaires Sociaux

L'accord relatif à la mise en place d'une Rupture Conventionnelle Collective concernant le périmètre des Hypermarchés Carrefour SAS avait été signé par FO et le SNEC le 15 mai 2019.

Au-delà de la signature, la mise en œuvre de la « RCC » était conditionnée par sa validation auprès des autorités compétentes.



C'est chose faite aujourd'hui, puisque la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) d'EVRY vient de donner son feu vert en validant cet accord en date du 27 mai 2019.

La « RCC » Carrefour Hypermarchés  
débutera donc officiellement  
le lundi 3 Juin 2019.

*Agir Ensemble*

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 Marseille

Site : [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org) Mail : [secretariat@sneccarrefour.fr](mailto:secretariat@sneccarrefour.fr) Tel : 04-91-33-18-27